

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Conseil académique (CAC)

Séance du 02 mars 2023

**1. Le Conseil Académique a émis un avis favorable concernant :**

- ☞ Le dossier d'accréditation de l'offre de formation 2024/2028 d'Avignon Université
- ☞ La demande de domiciliation de l'association étudiante « CAL Avignon »

**2. Le Conseil Académique a approuvé :**

- ☞ Le procès-verbal du CAC en formation plénière : séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- ☞ Le procès-verbal du CAC en formation plénière : séance du 05 janvier 2023

*A noter : l'ensemble des documents sera prochainement consultable sur la plateforme e-Doc de l'Université dans la rubrique Gouvernance – Conseil académique en formation plénière.*

Fait à Avignon, le 03 mars 2023



Le Président d'Avignon Université

  
Philippe ELLERKAMP



Direction  
des Affaires Générales  
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON  
UNIVERSITÉ

Service des affaires générales et institutionnelles

CAMPUS HANNAH ARENDT

74 rue Louis Pasteur  
84 000 Avignon  
+ 33(0)4 90 16 25 25  
[president@univ-avignon.fr](mailto:president@univ-avignon.fr)